



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°25
Janvier 2023

Les vœux du président

PATRICE
DUMAS



Au début de l'année 2022 nous pensions sortir d'un tunnel de crise sanitaire et nous avons dû affronter une autre crise mondiale avec un ordre géopolitique déstabilisé par la guerre en Ukraine.

La volatilité du prix des matières premières agricoles et industrielles, les pénuries, l'inflation et le mur du prix de l'énergie sont autant de problématiques inédites auxquelles nous devons faire face.

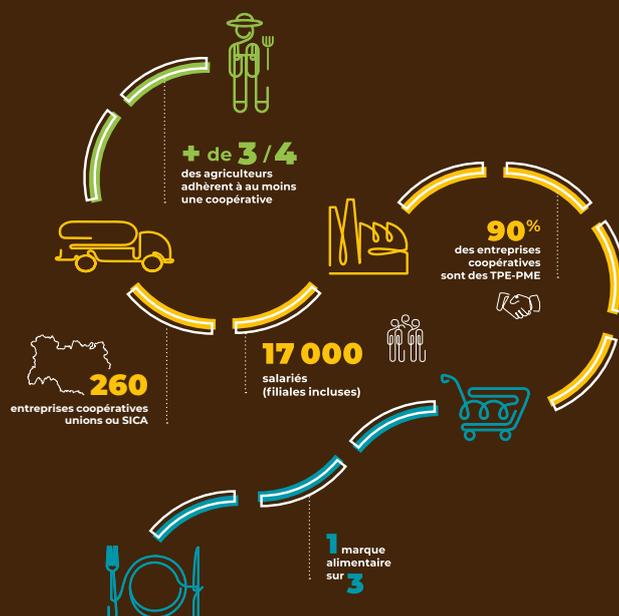
L'enjeu de la préservation voire de la restauration de notre souveraineté alimentaire n'a jamais été aussi présent.

Les actions que nous menons collectivement nous rendront plus forts au sein de nos entreprises coopératives, au sein de notre fédération et avec les autres organisations professionnelles.

Nous avons l'occasion de démontrer la résilience et la durabilité de notre modèle économique par toujours plus de coopération.

Notre fédération continuera en 2023 à se mobiliser avec le réseau de la coopération agricole pour vous défendre et vous apporter un service toujours plus efficient.

Au nom du Conseil d'Administration de La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes et de ses collaborateurs, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour une année 2023 empreinte des solutions que nous développerons tous ensemble. ■



Patrice Dumas, président,
et l'ensemble du **Conseil
d'administration**
Jean de Balathier, directeur,
et l'ensemble de l'équipe de
**La Coopération Agricole
Auvergne-Rhône-Alpes**,
vous présentent leurs
meilleurs vœux pour 2023.



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Débat public « À la rencontre des jeunes 2023 : pour une nouvelle France Alimentaire »

La Coopération Agricole ARA vous invite Le MERCREDI 1^{er} FEVRIER 2023, à 19h au POLE FESTIF DU FAY (22 rue de la Creuse - Quartier du Fay à SAINT-JEAN-BONNEFONDS (proche Saint-Etienne), en présence de Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.

Le débat sera suivi d'un buffet.

N'hésitez pas à relayer cette invitation au sein de votre réseau et faire venir les jeunes !

La Coopération Agricole a décidé de lancer une démarche d'écoute et de dialogue sur la question de l'agriculture et l'alimentation.

Ce moment d'échange sera l'occasion d'approfondir la réflexion sur ce que les jeunes citoyens attendent du monde de l'agriculture et de l'alimentation, afin de mieux comprendre les tendances qui traversent aujourd'hui la société et ainsi positionner les coopératives pour qu'elles soient les plus à même de répondre aux demandes des consommateurs et des citoyens dans les décennies à venir.

Il doit permettre de discuter collectivement et librement avec des jeunes citoyens, des jeunes professionnels et des filières agricoles, sur le modèle agricole et industriel, ainsi que sur les enjeux de société qui s'y rattachent.

Par ce travail d'échanges avec les jeunes, La Coopération Agricole se propose également de contribuer activement et très concrètement à la préparation de la future Loi d'Orientation Agricole, en complément du dispositif de consultation mis en place sur ce premier semestre 2023 à l'initiative du gouvernement.

>> [Sur inscription](#) <<



La Coopération Agricole au SIA : on vous attend nombreux !

La Coopération Agricole sera présente à nouveau sur le Salon International de l'Agriculture, qui se déroulera du **25 février au 5 mars 2023**, au Parc des expositions, porte de Versailles à Paris.

En cohérence avec le positionnement politique de La Coopération Agricole, notre thématique sera celle de la souveraineté alimentaire. Sur **notre stand n°4 B 111**, nous rappellerons l'importance de nos entreprises, présentes sur l'ensemble de la chaîne alimentaire, de la fourche à la fourchette, pour nourrir les femmes et les hommes, ici et ailleurs.

Aussi, nous mettons à votre disposition plusieurs outils, afin que vous puissiez valoriser vos produits coopératifs durant ces 9 jours d'événements (exposition d'une sélection de factices, organisation de dégustations animées de vos produits, dégustations de vos produits lors des réceptions VIP...).

Par ailleurs, nous renouvelons notre partenariat avec Public Sénat qui réalisera en direct plusieurs émissions quotidiennes. La présence de cette chaîne politique et parlementaire est une occasion pour La Coopération Agricole de renforcer sa notoriété et d'insister sur le rôle des coopératives agricoles dans la restauration de notre souveraineté alimentaire.

Pour la coordination générale de cet événement et tout contact avec l'équipe organisatrice de LCA, merci d'utiliser cette adresse mail uniquement : SIA2023@lacoopagri.coop

Congrès de La Coopération Agricole : retour sur la séance publique

La Coopération Agricole a tenu son Congrès 2022 les 14 et 15 décembre dernier à Paris. La table ronde de la séance publique était consacrée au thème "**Les piliers de l'industrie du futur**" avec Frédéric Dabi, directeur général de l'IFOP, Anais Voy-Gillis, docteure en géographie, Benoit Bonaimé, directeur de la DGER et Nicolas Hazard, résident d'INCO,

Les intervenants ont mis en évidence les principaux piliers de l'industrie alimentaire du futur :

- Décarbonation ;
- Modernisation ;
- Attractivité ;
- Ancrage dans les territoires.

Retrouvez le résumé de la séance publique : Cliquez [ici](#)

Retenez la date : 3^{ème} édition de "Sourçons Local" le 31 mai à Valence

LCA ARA en partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand et l'ARIA vous propose une 3^{ème} édition de l'événement "Sourçons Local" le 31 mai à Valence.

Pour les coopératives et entreprises de l'agroalimentaire et les acteurs de la distribution, les RDV d'affaires "Sourçons Local" sont l'opportunité de faire de nouvelles rencontres professionnelles pour développer le sourcing local et travailler de nouveaux débouchés pour leurs produits sur le marché régional en GD comme en restauration collective.

◆ Jean de Balathier

3^{ème} édition
SOURÇONS LOCAL
Venez vendre et sourcer des produits et ingrédients de votre région !

Rencontres BtoB de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

MERCREDI 31 MAI 2023
Valence

Informations et inscriptions à venir

Contact : Maeva FERRET
m.ferret@comite-arag.fr

Organisé par Auvergne - Rhône - Alpes gourmand, ARIA, LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En partenariat avec la démarche régionale*
*Programme d'actions soutenu par la Région

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

WEBINAIRE
12 janvier 2023
10h30 - 12h

CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

- Rappels réglementaires
- Structures agréées
- Enjeux de communication auprès des agriculteurs

Webinaire gratuit sur inscription

Une riche participation au webinaire CSP

Le 12 janvier dernier, LCA ARA et la Chambre Régionale d'agriculture AuRA ont organisé un webinaire sur le Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP), une nouvelle obligation issue de la loi de séparation Vente/Conseil.

Malgré la multitude de cas particuliers et le flou qui entoure encore sa mise en application, un seul message à retenir : **tous les exploitants agricoles** (hors Bio et HVE) **doivent avoir réalisé 1 CSP avant le 31 décembre 2023 !**

Etant donné les moyens humains limités pour réaliser plus de 10 000 CSP en 12 mois sur la région, l'enjeu est d'inciter les agriculteurs à ne pas attendre pour faire réaliser leur CSP auprès d'une structure agréée en conseil stratégique (leur coopérative pour celles qui sont agréées, la chambre d'agriculture de leur département, ou toute autre structure agréée de leur choix).

L'enregistrement vidéo et le support de présentation du webinaire sont disponibles [ici](#).

◆ Olivia Talhouk



©CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE AURA

Lancement de l'AAP 2023 pour les collectifs GIEE et groupes 30 000

L'appel à projet 2023 concernant le financement des collectifs d'agriculteurs engagés en agroécologie est lancé, les candidatures sont attendues d'ici le **14 avril 2023**. Il concerne les GIEE et les groupes 30 000 Ecophyto.

La vocation première des groupes Ecophyto 30 000 est la mise en œuvre concrète des techniques et systèmes agronomiques permettant d'allier réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et maintien des résultats économiques, sur la base des retours acquis en région, notamment ceux des réseaux **DEPHY ferme** (cf. [brochure groupe 30000](#)).

Pour toute question, contacter Alexandra DUSSABY : alexandra.dussaby@agriculture.gouv.fr (DRAAF) ou Virginie SAINGERY : virginie.saingery@aura.chambagri.fr (CRA).

Les Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux **pour construire des systèmes agro-écologiques adaptés** à leurs exploitations et à leurs territoires (cf. [plaquette GIEE](#)).

Pour toute question, contacter Annick JORDAN : annick.jordan-dupas@agriculture.gouv.fr (DRAAF).

Une **réunion d'information** en visioconférence est organisée **le 3 février 2023 de 9h à 12h**. Si vous êtes intéressé, inscrivez-vous [ici](#) pour recevoir les liens de connexion.

◆ Olivia Talhouk

Appel à manifestation d'intérêt "Eau et Climat : Agir plus vite, plus fort sur les territoires"

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse engage un appel à manifestation d'intérêt pour faciliter l'émergence de nouveaux projets ambitieux destinés à réduire la vulnérabilité des territoires ou des milieux naturels face aux risques accrus de crues et de sécheresses. Les projets devront contribuer directement aux plans de bassin d'adaptation au changement climatique, par exemple en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau dans les sols, en économisant l'eau, en adaptant les systèmes de production et les pratiques agricoles, en réduisant l'émission des gaz à effet de serre en lien avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, ou en incitant les acteurs à sensibiliser les citoyens.

Les porteurs de projets attendus sont multiples compte-tenu de la diversité des actions ciblées. Collectivités, conservatoires ou gestionnaires d'espaces naturels, établissements publics, acteurs du tourisme, **industriels, coopératives agricoles, collectifs d'agriculteurs**, urbanistes... sont invités à **se manifester avant le 30 avril 2023**. Les lauréats pourront ensuite déposer du 1^{er} juillet au 30 octobre un dossier plus complet pour un financement qui pourra atteindre jusqu'à 70% du coût de l'investissement, dans la limite d'une enveloppe globale de 10 millions d'euros.

Plus d'informations : [ici](#)



Journées Eau et Agriculture

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse organise 2 journées d'échange sur son territoire :

Au programme, des retours d'expériences, une table ronde et des ateliers participatifs pour échanger autour des trois grandes thématiques à la croisée des enjeux agricoles et ceux de la ressource en eau et de la biodiversité : équilibre et partage de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité.

Représentants et opérateurs du monde agricole, élus et techniciens des collectivités, services de l'Etat..., venez nombreux pour échanger, débattre et réfléchir collectivement aux outils, aux innovations et aux champs des possibles pour construire ensemble l'agriculture de demain.

- A Mâcon le 9 mars de 9h30 à 17h30. [Programme](#) et [Inscription](#)
- A Avignon le 16 mars de 9h30 à 17h30. [Programme](#) et [Inscription](#)



Ouverture du MOOC Conseil et Innovation en agriculture

Pour répondre aux différents enjeux auxquels se trouvent confrontés les acteurs des filières agricoles, les agriculteurs et leurs conseillers : dérèglement climatique, attentes des consommateurs, réponses aux nombreuses attentes sociétales, innover devient crucial.

Mais que mettre derrière ce mot Innovation ? Quelles perceptions en ont les différents acteurs du monde agricole et agroalimentaire ? Quel rôle les conseillers peuvent-ils avoir dans la traque, la diffusion, l'appropriation des innovations dans les exploitations agricoles ? Comment le métier de conseillers est-il impacté ? Comment doivent-elles s'inscrire dans l'organisation des structures de conseil ?

C'est pour apporter des réponses aux acteurs du métier du conseil agricole que La Coopération Agricole, l'Institut AgroSup Dijon, la FNCUMA, les Chambres d'Agriculture France et le BTPL ont décidé de proposer le MOOC « Conseil et Innovation en agriculture » à un large public : étudiants, enseignement agricole et supérieur, conseillers agricoles et animateurs de groupes de développement, qu'ils soient déjà en exercice, ou, futurs entrants dans le métier.

Le MOOC démarrera le 13 février et nous vous invitons d'ores et déjà à vous y inscrire grâce au lien suivant : www.fun-mooc.fr/fr/cours/mooc-conseil-innovation-en-agriculture/

Tout au long des différentes séquences du MOOC « Conseil et Innovation en agriculture » vous seront proposés des regards croisés de contributions académiques récentes en sociologie ou agronomie, des retours d'expériences concrètes, notamment des coopératives Limagrain, Vivadour, Ovalie et Vivescia afin d'analyser et d'appréhender la diversité des dispositifs de conseils qui visent à accompagner et structurer les processus d'innovation en agriculture.

Accueillir les nouveaux associés coopérateurs

Ce guide pratique s'attache à donner des repères aux coopératives pour accueillir au mieux les nouveaux coopérateurs. Il s'agit d'une publication réalisée, dans le cadre du programme de développement agricole et rural, par La Coopération Agricole, aux côtés d'autres guides portant sur les relations des coopératives avec les associés coopérateurs (foncier, accompagnement financier...).

Pour en savoir plus :

Pascal Goux

pgoux@ara.lacoopagri.coop | 06 08 09 17 23

5 SEMAINES POUR :

- > Appréhender les diverses approches de l'innovation
- > Identifier le rôle et la posture du conseiller tout au long du processus d'innovation
- > Accompagner les grandes transitions en déployant les innovations

LANCEMENT LE 13 FEVRIER 2023

INSCRIPTIONS SUR WWW.FUN-MOOC.FR

mooc
CONSEIL & INNOVATION
en agriculture

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

LA COOPÉRATION AGRICOLE

L'INSTITUT agro Dijon

CUMA

CHAMBRES D'AGRICULTURE FNCA

esa

LA COOPÉRATION AGRICOLE

btpl

LA COOPÉRATION AGRICOLE

Accueillir les nouveaux associés coopérateurs
Guide pratique à l'attention des coopératives

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Nos prochaines sessions de formation

Cliquez sur la formation pour découvrir le programme et vous inscrire en ligne.

Cliquez sur une formation pour découvrir le programme !

Liste non exhaustive.

BRC Food v9 LYON Le 20 février	BRC v9 A DISTANCE Le 16 mars	BPH LYON Le 28 mars
HACCP LYON Le 28 février	Etiquetage prod. alim. et réglementation (dont INCO) A DISTANCE Les 14 et 16 mars	Devenez un auditeur interne efficace LYON Les 22+23 février et 2 mars
Food Defense LYON Le 22 février	Fraudes alimentaires LYON Le 21 mars	Fraudes alimentaires A DISTANCE Le 31 mai
Food Safety Culture LYON Le 19 avril	Food Safety Culture A DISTANCE Le 15 juin	Les allergènes LYON Le 30 mars
Référent interne gestion des nuisibles/sanitation LYON Le 5 avril	Les emballages et le contact alimentaire LYON Le 26 mai	Métrologie préemballés et équipements LYON Le 1 ^{er} juin

Nos offres promotionnelles

Plus vous vous formez plus vous économisez.

Contactez-nous pour profiter des offres !

Découvrez nos formations en e-learning !

Nous faisons évoluer notre offre de formation professionnelle pour répondre au mieux à vos besoins. Contactez-nous pour en savoir plus !

Jusqu'à 25% de remise pour les 6 formations !

-5% -10% -15% -20% -25%

CONSTRUISEZ VOTRE PARCOURS

6 Formations au choix*

- Connaitre le référentiel BRC, FSSC, IFS
- BPH
- HACCP
- Gestion de crise
- Nuisibles
- Food Safety Culture

PLUS JE ME FORME, PLUS J'ÉCONOMISE !

*Valable uniquement sur les formations dispensées en format Inter-entreprise



Formez-vous en e-learning !



VOTRE CONTACT

Valérie MANN

✉ vmann@isara.fr ☎ 04 27 85 86 63

**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
GOURMAND PROPOSE
2 MISSIONS SUSCEPTIBLES
DE VOUS INTÉRESSER !**

Mission en Pologne en mai 2023

Le marché polonais vous intéresse ? Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand (ARAG) prévoit une mission en mai 2023 aux cotés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Région de Malopolska (Cracovie). Au programme : des rencontres d'entreprises et découverte du marché. Si vous êtes intéressés pour entretenir les liens avec des importateurs déjà identifiés ou pour rencontrer des entreprises, vous pouvez participer à la construction du programme d'ARAG jusqu'au 28 février. Possibilité de prise en charge du déplacement. Nombre de participants limité et soumis à sélection.

**Mission en République Tchèque
2023**

Suite à la mission de prospection en République Tchèque, en accompagnement de la délégation au salon MSV à Brno, le Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand prépare une mission commerciale sur la thématique mets et vins pour des réseaux spécialisés : transformateurs en charcuterie, fromages, pains. Si cette destination et thématique vous intéressent, prenez contact avec nous !

Contact Sylvie Marino :
smarino@comite-arag.fr



Cliquez sur l'image pour ouvrir le document

Au sommaire de ce numéro :

- Produits laitiers « sans vache » : Reconstituer les protéines constitutives des fromages, laits fermentés, lactosérum, mais sans cheptel ni traite...
- Non Fongible Token (NFT), blockchain : quelles applications pour le vin ?
- Protéines végétales : la « fausse viande » fait-elle toujours recette ?
- Pulvérisation et semis : les réponses du machinisme aux défis de la transition
- Alliance GMS : face à l'inflation forte et soudaine, les « alliances aux achats » entre distributeurs passent de mode !
- DOSSIER : Pêche, aquaculture et développement durable, qu'y aura-t-il demain dans nos assiettes ?

Ce numéro est consacré à la filière Lait. Les données analysées sont issues des bilans 2021 jusqu'au 31/03/22.



**CARNET
DU MOUVEMENT
DANS LE RÉSEAU !**

Fabienne BUCCIO, nouvelle préfète de **Région Auvergne-Rhône -Alpes**, a été nommée en conseil des ministres du mercredi 11 janvier en remplacement de Pascal MAILHOS, par ailleurs nommé *coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme.*

Lionel VIAL, nouveau président de **COOPEL (42).**

Benoit RACHEZ, nouveau DG d'**Unisylva (63).**

Jean-Charles DENIS, directeur général adjoint de **Valsoleil** et **Drômoise de céréales (26).**



Janvier

Lun 9

CA Asso locataires Agrapole

Jeu 5

GT agricole Ecophyto

Mar 10

Copil ORAB
Cofil caprin

Jeu 12

Webinaire Conseil stratégique phyto
LCA ARA / CRA AURA

Mer 11

Réunion caves Beaujolais

Jeu 12

Copil Plan bio régional

Ven 13

CA Vegepolys Valley

Lun 14

Comité Eau LCA

Mar 17

AG consultative CRESS

Jeu 19

CA CRESS

19 au 23

SIRHA à Lyon

Ven 20

Copil PRID

Mar 24

Cofil Grandes cultures
GT Ecophyto « Eau et phyto »
Comité Energie LCA

Mer 25

CAF AURA

Jeu 26

Journée régionale Grandes cultures
FranceAgrimer
Comité territorial Vegepolys Valley

Ven 27

CRIEL AMC

Lun 30

Bureau LCA ARA
Webinaire DRAAF dispositifs d'aide
énergie aux entreprises

Mar 31

Section viande LCA ARA
Copil régional charte emploi Ocpaiat

Février

Mer 1^{er}

Journée régionale La Coopération
laitière
Débat LCA A la rencontre des jeunes

Mar 7

Conseil de section LCA Régions

Mer 8

Commission bio LCA

Jeu 9

Journée d'information annuel
HCCA

Mar 14

Commission développement LCA

Lun 20

Section VC ARA

Mar 21

COREAM Agroécologie/Ecophyto
CST Cluster Herbe

Mer 22

Démarrage action collective
Promotion climat

Jeu 23

Bureau LCA ARA
Copil GT bio Grandes cultures AURA
Cofil ovin

Ven 24

CA CRMCCA

Mar 28

Board Foodtech Lyon ARA

SAVE THE DATE !

**Assemblée Générale
LCA ARA**

7 AVRIL 2023

**CRÉDIT AGRICOLE
de Saint-Etienne
(42)**

**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE



LA REVUE DU VIN DE FRANCE | 10/12/2022

LES CÉRÉALIERS D'Auvergne MISENT SUR LE VIN VOLCANIQUE

Le projet de replantation soutenu par la cave Desprat Saint-Verny et la coopérative Limagrain séduit les céréaliers auvergnats. À la fin du XIXe siècle, si l'on en croit certains historiens, le Puy-de-Dôme comptait 45 000 hectares de vignes, le département était le troisième producteur français de vin. Aujourd'hui ne restent que 340 hectares classés en AOC et IGP et une centaine d'hectares en Vin de France. Le petit vignoble est partagé entre 54 coopérateurs et une trentaine de vignerons indépendants.

L'attrait des vins volcaniques

« L'initiative de replanter du raisin a germé dans les années 1990. Il s'agissait de permettre à nos céréaliers de se diversifier en faveur de la vigne, explique Sébastien Vidal, président de la coopérative céréalière Limagrain. L'idée, c'est aussi de développer la filière en surfant sur le succès croissant des vins d'Auvergne (lire également p. 172). « Nous avons arrêté de nous comparer aux autres vignobles, s'enthousiasme Pierre Desprat, directeur de la cave. Nos vins tirent leur caractère des sols volcaniques. En 2020, nous avons créé l'association Vinora et le premier salon international des vins volcaniques. Avec beaucoup de succès. » Comment ça se passe ? « Aujourd'hui, Limagrain finance jusqu'à 6 000 euros de l'hectare en échange d'un engagement auprès de la cave Desprat Saint-Verny sur 19 ans. » Une heureuse incitation qui réjouit le cœur de Pierre Desprat. « La cave représente à elle seule 60 % de la production du Puy-de-Dôme, soit 700 000 bouteilles dont 20 % sont vendus à l'export, explique le vigneron. L'objectif est de planter 50 hectares de vignes sur cinq ans. Près de quinze demandes d'installation sont en cours. » La valorisation des vins d'Auvergne se traduit aussi dans le prix du foncier qui a doublé en sept ans. Un hectare planté vaut désormais 40 000 euros.

Plus de vin, moins d'ail

Une cinquantaine de coopérateurs Limagrain ont planté de la vigne, tel David Estève, 25 ans, sur l'exploitation familiale céréalière à Moissat : « J'étais sceptique mais, après quatre récoltes, je vois le résultat. J'ambitionne même d'arrêter l'ail pour passer à huit hectares de vignes ». « La reconversion de céréalier à vigneron ne se fait pas sans accompagnement », précise Gilles Vidal, président du syndicat de l'AOC Côtes d'Auvergne, qui voit là aussi un moyen plus sûr de transmettre les entreprises agricoles. « Nous planchons sur la recherche de foncier. Le département et la Safer nous guident vers les friches et les terres céréalières sans repreneurs, notamment au nord, moins sensibles à l'effet de foehn », se réjouit Gilles Vidal. ■

Par Annabelle Le DOLEDEC

LE JOURNAL DES ENTREPRISES | 12/12/2022

INVERS SE DOTE DE MOYENS INDUSTRIELS POUR TRANSFORMER DES VERS EN ALIMENTS POUR ANIMAUX

Venant de lever 15 millions d'euros auprès de financiers et de coopératives agricoles, Invers est en train d'industrialiser sa production. Élevant puis transformant en farine des vers destinés à l'alimentation animale, la PME auvergnate s'appuie aussi sur des agriculteurs locaux.

Un jour, Sébastien Crépieux, un ingénieur diplômé d'AgroParisTech, prend conscience qu'on pêche des poissons pour nourrir... les poissons. Une situation absurde, dupliquée dans un grand nombre de filières de l'élevage d'animaux, qui alourdit le bilan carbone de la planète. D'où l'idée d'introduire dans la chaîne alimentaire, des petits invertébrés, nourriture naturelle des oiseaux et des poules.

En 2018, avec deux associés, il lance Invers (22 salariés), une entreprise spécialisée dans l'élevage du ténébrion (ver de farine) à Saint-Ignat (Puy-de-Dôme). "Parmi les sept variétés d'insectes que l'on peut élever industriellement en Europe, le ténébrion est un bon convertisseur de fibres en protéines, procurant un taux de 65% sur matière sèche", affirme le dirigeant d'Invers. Mais ce n'est pas tout, l'idée est de créer une chaîne vertueuse de valorisation autour de l'insecte, en y associant des agriculteurs locaux.

Revenu de complément pour les agriculteurs

Invers gère l'amont (R&D et couvoirs) et l'aval (la transformation des vers). Au centre de la chaîne, les agriculteurs élèvent les vers, dans le cadre de contrat de production sur 10 ans. Pour cela, ils utilisent des co-produits agricoles non valorisés en alimentation humaine, comme le son de blé, et récupèrent les déjections des insectes pour enrichir leurs sols. Au sein d'un bâtiment d'environ 1 000 m², l'activité prend peu de place au sol grâce à une culture étagée qui représente 15 fois la surface au sol et génère sa propre chaleur (26 degrés). Pour un temps de travail équivalent à un 3/5e, elle apporte un revenu de complément de l'ordre de 1 500 à 2 000 euros par mois.

En 2022, 80% du chiffre d'affaires d'Invers (gardé secret, NDLR) provient de la vente auprès du grand public de vers déshydratés pour poules et oiseaux. Les 20% restants sont générés par la vente de croquettes pour chiens et chats.

Nouveaux moyens industriels

"Depuis 2018, le chiffre d'affaires triple chaque année", confie Sébastien Crépieux, qui ne compte pas se cantonner au marché des particuliers. Cet automne, il a levé 15 millions d'euros pour adresser le marché des agriculteurs (poulet de chair et poules pondeuses). "La levée de capitaux a été très difficile parce que les fonds classiques ne sont pas familiers du monde agricole et se montrent excessivement gourmands en termes de rentabilité", explique-t-il. Il lui a fallu franchir une sorte de "vallée de la mort" pour passer de son concept validé par son marché local à son industrialisation. Du coup, il se rapproche de deux coopératives Eurea et Oxyane, et de deux fonds spécialisés, Idia Capital Investissement et Agri Impact, aux côtés de ses actionnaires historiques Limagrain, Crédit Agricole Centre France et UI Investissement, qui réinvestissent à cette occasion. Désormais non majoritaire, le dirigeant reste actionnaire principal.

Les capitaux levés lui permettent d'investir 8 millions d'euros pour créer un outil industriel sur 6 000 m² implanté à Saint-Ignat, capable de multiplier par dix la production de larves pour "alimenter" 25 agriculteurs-éleveurs en Auvergne-Rhône-Alpes. Mi 2023, 4 000 m² seront déjà en service. La deuxième tranche des couvoirs sur 2 000 m² sera opérationnelle mi-2024, en même temps qu'une unité de transformation des insectes en farine (3 millions d'euros d'investissement), qui sera vendue aux usines de nutrition animale d'Eurea et d'Oxyane. ■

Par Delphine SAUZAY

VITISPHÈRE | 16/12/2022

AUGMENTANT DE 10% LE TARIF DE SES VINS, JAILLANCE POINTE LE DÉFI DES NÉGOCIATIONS GD QUI S'OUVRENT

Pour 2023, le défi des ventes en grande en distribution est "d'équilibrer volumes et valeurs" résume Guillaume de Laforcade, le nouveau directeur de la cave coopérative de Die, qui souhaite maintenir l'investissement et l'innovation, avec notamment le lancement d'une gamme sans alcool.

Maniant la litote avec bonheur, Guillaume de Laforcade reconnaît prendre la direction de la cave coopérative de Jaillance (230 adhérents pour 1 300 hectares spécialisés dans la Clairette de Die) dans un moment où existent « quelques incertitudes sur l'attitude du consommateur dans un environnement où son pouvoir d'achat est fragilisé ». Soulignant que les ventes de vins effervescents se maintiennent par rapport aux baisses de consommation en Grande Distribution (GD), le successeur de Jean-Louis Berges (qui était en poste depuis 2010 et fait valoir ses droits à la retraite) pointe les 10 millions de cols commercialisés par Jaillance, à 60 % en GD, comme la démonstration de ce rôle à jouer. Pour cet angevin de 43 ans, Jaillance doit tenir de la « marque repère de confiance, avec une qualité stable, qui sécurise l'acte d'achat dans un contexte de forte pression d'achat ».

Déjà fortes en 2022, les tendances haussières des coûts de production et prix de vente va se poursuivre en 2023. Après les renégociations de 2022 dans la GD, le cycle de discussions pour 2023 s'ouvre avec l'enjeu de préserver un couple de volumes commercialisés et de valeur préservée résume Guillaume de Laforcade. Souhaitant « conserver la dynamique de volumes, en maintenant des offres promotionnelles » par exemple, le directeur appelle à « prendre garde dans la construction des tarifs 2023 pour équilibrer volumes et valeurs ». Au début des échanges, l'écoute est heureusement présente note Guillaume de Laforcade, faisant état d'une augmentation de tous les postes. Raisin, énergie, salaires, matières sèches : bouteilles, cartons, muselets, capsules... Proposant des augmentations du prix de vente allant de 10 à 12, Jaillance « n'a pas l'habitude de piloter des tarifs à ce niveau » d'inflation. « On sait que le taux de marge sera fragilisé en 2023 » ajoute le directeur de Jaillance, prévoyant un « moment décisif pour les comptes d'exploitation ».

Innover et investir

Dans ce contexte délicat, « il faut redoubler d'idées en 2023 : innover et investir » pose Guillaume de Laforcade, qui prévoit un développement merchandising en GD, un développement sur la Consommation Hors Domicile (CHD*) et chez les cavistes... Et la montée en puissance de la première boisson sans alcool de la cave : bulle de Muscat, un jus de raisin gazéifié sans alcool. ■

Par Alexandre ABELLAN

AGRODISTRIBUTION | 20/12/2022

TOP SEMENCE A CHANGÉ DE DIMENSION

Résultats corrects en 2021-2022, poursuite des investissements, augmentation de la rémunération des agriculteurs-multiplicateurs, inquiétude pour la saison à venir... C'est dans cet état d'esprit que les membres de Top Semence ont tenu leur assemblée générale, le 8 décembre.

Top Semence termine l'exercice 2021-2022 avec des résultats satisfaisants, un chiffre d'affaires en hausse de 8 %, à 59 M€. « Malgré des conditions climatiques humides, très pénalisantes pour nos cultures principales, Top Semence a un résultat financier sécurisé et plus que conforme à son business plan pluriannuel », ont indiqué les dirigeants de l'union de coopératives, le 16 décembre, dans un communiqué. Ces résultats corrects lui permettent d'annoncer pour 2023 une augmentation de la rémunération des producteurs-multiplicateurs sur le produit brut à l'hectare de 14,2 % pour le maïs et 19,2 % pour le tournesol.

Un semencier multi-espèces

« Renforcé par les actions que nous avons mises en place depuis cinq ans, Top Semence a ainsi changé de dimension dans le marché européen de la semence », reconnaît Yves Courbis, son président. En plus du maïs, du tournesol, des céréales à paille, du colza, du sorgho, de l'ail... Top Semence est devenu le premier établissement producteur de semences de soja et assure aujourd'hui 70 % des surfaces de production de semences de pois chiche en France.

Une politique d'investissement

Cette progression est liée à sa politique d'investissement, à la fois dans la recherche et l'innovation et dans ses outils industriels. Dans la recherche, Top Semences poursuit ses efforts avec comme objectif de continuer à produire des semences plus adaptées aux évolutions climatiques, en s'appuyant sur les nouvelles méthodes de sélection mais aussi sur la protection des activités de recherches. C'est par exemple le cas avec Pro'Pulse en légumes secs, lancé cette année et implanté au centre expérimental de la vallée du Rhône, à Montboucher-sur-Jabron.

Top Semence continue aussi à moderniser son outil industriel, et a investi 1,3 M€ dans un nouveau poste de ventilation froide, qu'il a inauguré cet automne.

Prudence pour 2023

« Si la campagne écoulée est très contrastée, la prudence est de mise pour celle à venir avec, notamment, une forte inquiétude quant aux enjeux futurs que le monde agricole devra relever, ajoute Didier Nury, directeur général de Top Semence. La tension actuelle des disponibles en semences engendre d'ores et déjà une baisse des stocks de semences futures. Face à cette situation, il est primordial que les pouvoirs publics, tant au niveau régional que national, soient moteurs pour aider la filière semence française à fournir aux agriculteurs français et européens des semences en quantité nécessaire et en qualité adéquate. » ■

Par Blandine CAILLIEZ

LES MARCHÉS | 22/12/2022

LES ADHÉRENTS DE LA COOPÉRATIVE NATURA'PRO DISENT OUI À LA FUSION AVEC AGRIAL

Annoncé en octobre, le projet de rapprochement entre Natura'Pro et Agrial a franchi un pas de plus avec le vote favorable des adhérents de la coopérative Natura'Pro réunis en assemblée générale le 20 décembre. Réunis en assemblée générale le 20 décembre à Montélimar, les adhérents de la coopérative Natura'Pro se sont prononcés en faveur du projet de fusion avec la coopérative Agrial. Ce projet de rapprochement entre les deux coopératives avait été annoncé en octobre. Natura'Pro souhaite ainsi « poursuivre son engagement en faveur de ses agriculteurs-adhérents en renforçant l'accompagnement au quotidien sur les exploitations et en favorisant la valorisation de leurs productions à travers l'accès à la transformation agroalimentaire et la mise en place de démarches de filières », est-il indiqué dans un communiqué de la coopérative. Les adhérents d'Agrial se prononceront à leur tour sur ce projet de fusion lors de la prochaine assemblée du groupe au printemps 2023. Le projet est encore soumis à un accord de l'Autorité de la concurrence. ■

Par Anne-Sophie Le BRAS

RÉFÉRENCE AGRO | 22/12/2022

COOPACA INVESTIT DANS LES OUTILS LOGISTIQUES ET LE PHOTOVOLTAÏQUE

Coopaca (03) a tenu son assemblée générale le 8 décembre, à Jaligny. Les bons résultats sont marqués par une montée en gamme des céréales, ce qui permet à la coopérative d'investir. Coopaca enregistre une hausse de 43% de son chiffre d'affaires sur l'exercice 2021/22, en raison de l'inflation, mais aussi d'une augmentation des parts de marché. La coopérative atteint ses objectifs de montée en gamme, avec 50 % des blés emblavés destinés aux filières de qualité. Yves Courrier, directeur général de Coopaca, a cependant indiqué : « La conjoncture oriente le consommateur vers les produits d'entrée ou de moyenne gamme. Coopaca n'ira pas plus loin dans la montée en gamme car il faut continuer à alimenter la meunerie traditionnelle pour ne pas déstabiliser les marchés ».

Coopaca construit des sites photovoltaïques.

Ces bons résultats permettent à la coopérative d'investir. En 2022, Coopaca a construit un bâtiment de stockage polyvalent à Lusigny, pour faire face à l'augmentation de la collecte sur cette zone. Ce bâtiment, équipé de 1 200 m² de panneaux photovoltaïques, sera mis en service pour la collecte 2023. Le directeur a également annoncé pour 2023 la construction d'un bâtiment photovoltaïque de 2000 m² dont la production sera destinée à l'autoconsommation énergétique et à la revente, ainsi qu'un projet de silo de 20 000 tonnes à Treteau. ■

Par Elena BLUM

LES MARCHÉS | 27/12/2022

NAISSANCE D'UNE FILIÈRE PORCINE LOCALE DANS LA BRESSE**Sous l'impulsion d'Agrial, le salaisonier La Bresse et l'élevage de Montburon ont créé une filière porcine locale dans l'Ain. Une manière de se différencier et de mieux valoriser les porcs.**

Depuis l'arrivée d'Agrial à la tête des salaisons de La Bresse en 2019, les deux entités ont travaillé au développement d'une filière porcine locale. En aval, les magasins de la grande distribution du territoire étaient justement à la recherche de produits fabriqués localement. Les deux parties se sont vite entendues et se sont associées à l'élevage de Montburon, exploitation agricole moderne de 380 truies, à la recherche d'une valeur ajoutée afin de couvrir de gros investissements et de grandes ambitions. « C'est dans l'ADN d'Agrial de fonder une filière locale. Vendre des produits porcs de Bresse dans la région nous permet de nous différencier », indique Marc Berger, directeur de La Bresse, à l'occasion d'un voyage de presse organisé par Inaporc le 24 novembre 2022, dans le cadre de la campagne de communication européenne Let's Talk About Pork. Les porcs de Bresse représentent dorénavant 5 % de la production totale du site de La Bresse, situé à Servas (Ain). Les premiers produits issus de la filière locale ont été vendus en juin 2022. « Nous transformons 180 porcs par semaine pour la filière, ce qui fera environ 860 tonnes à l'année. Nous avons la capacité d'absorber 500 bêtes par semaine », précise Marc Berger. Aujourd'hui, un seul élevage fournit la salaisonnerie, mais l'usine a encore le potentiel de se fournir auprès de trois autres exploitations. « Nous sommes prêts à absorber plus de volumes s'il le faut, sans que nous ayons besoin d'investir dans des machines supplémentaires. Nous pourrions passer en 2x8 avant de nous équiper de nouvelles lignes », ajoute Marc Berger.

Une valeur ajoutée pour le bien-être animal

Les porcs sont achetés par La Bresse à l'élevage de Montburon 2,5 centimes d'euro le kilo de plus pour ses engagements pour le bien-être animal. En effet, le site porcin dispose de bâtiments neufs et spacieux dans lesquels les deux éleveurs, Alexis Pugliese et Jean-Vincent Chapaton, ont investi 2,5 millions d'euros. Les animaux bénéficient de davantage d'espace que dans un élevage porcin conventionnel. L'élevage de Montburon a, par ailleurs, aussi investi 100 000 euros dans 100 kg de panneaux solaires sur les toits des bâtiments d'élevage qui couvrent dorénavant 30 % de leur consommation d'énergie. Un autre investissement est prévu pour avril 2023 dans un outil de fabrication d'aliments.

Un contexte économique inquiétant

Les deux éleveurs sont néanmoins inquiets de la conjoncture actuelle et l'inflation générale qui pèse sur leur situation économique. « Si ça continue comme ça, on ne passe pas 2023 », regrette Alexis Pugliese. Le site de La Bresse n'est pas épargné non plus par les hausses énergétiques, avec notamment une facture d'électricité qui a été multipliée par plus de 3, passant de 250 000 à 850 000 euros annuels. « Nous avons intégré une partie de ces hausses dans le prix de revient de nos produits. Nos équipes ont passé leur année à discuter avec nos clients », souligne Marc Berger. La Bresse a réussi à augmenter ses prix de 10 % par rapport à janvier 2022 pour ses clients distributeurs et grossistes. « Il y a un bras de fer normal et naturel entre nous et nos clients, note-t-il. Les lois Egalim 1 et 2 ont facilité la relation avec la GMS, avec des hausses mécaniques des prix en fonction des indicateurs. Et lorsque les cours redescendent, les prix de nos produits décroîtront aussi. » ■

Par Valentin RAGOT

SODIAAL ACCÉLÈRE SA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La coopérative laitière s'engage sur des objectifs ambitieux, approuvés par l'initiative Science Based Targets. Elle cible une réduction de 30 à 50 % de son empreinte carbone d'ici 2030, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

L'organisation internationale la Science Based Targets initiative (SBTI) vient de valider les objectifs de décarbonation de Sodiaal. En s'engageant à réduire son empreinte carbone, la coopérative contribue à limiter le réchauffement climatique, conformément à l'Accord de Paris, et les émissions de gaz à effet de serre, selon les enjeux définis par le Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Ces efforts portent sur l'ensemble de sa chaîne de valeur c'est-à-dire sur les émissions directes des activités industrielles et de collecte laitière (scopes 1 et 2) ainsi que sur les émissions indirectes (scope 3). Ces dernières représentent plus de 95 % de son empreinte carbone et incluent notamment les émissions des fermes laitières.

-20 % de gaz à effet de serre par litre de lait produit en élevage

Sodiaal s'engage à poursuivre et amplifier ses actions pour parvenir à une réduction de 30 % en valeur absolue de ses émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030 sur les trois scopes, avec un objectif de -20 % par litre de lait produit par les adhérents. D'ici la fin de l'année 2024, il s'agira de présenter à la SBTI des objectifs renforcés, qui s'inscriront dans une trajectoire limitant le réchauffement climatique à +1,5°C.

Cet engagement repose sur un plan d'action qui couvre toutes les étapes de la filière laitière. A commencer par le périmètre direct (scopes 1 et 2). Plus de 500 projets d'énergies ont été identifiés sur les sites de transformation à partir d'audits réalisés depuis 2015 : renouvellement de matériel, optimisation des process ou encore récupération de chaleur sont notamment au programme. Sodiaal étudie aussi des projets de développement d'énergies renouvelables (chaudières biomasses, photovoltaïque, ...) en substitution des énergies fossiles. Au niveau de la collecte du lait, ce sont des actions de sobriété (optimisation des tournées, écoconduite, pompage électrique, ...) et d'utilisation de biocarburant (colza français) qui sont mises en place.

-7 % d'empreinte carbone sur les émissions directes entre 2019 et 2021

Les résultats obtenus sont d'ores et déjà encourageants avec -7 % d'empreinte carbone sur les émissions directes (scopes 1 et 2) entre 2019 et 2021. Sodiaal s'engage à travailler sur des plans d'actions qui lui permettraient de revoir son objectif à la hausse pour atteindre 50 % de réduction sur les émissions directes à horizon 2030.

Le périmètre indirect (scope 3) n'est pas en reste. Pour atteindre leur objectif de réduction de 20 % de l'empreinte carbone brute par litre de lait entre 2019 et 2030, les éleveurs adhérents s'appuient sur le déploiement à grande échelle d'outils de mesure (SelfCO2, Cap2ER, Label Bas Carbone), sur des plans d'actions adaptés à chaque ferme et sur l'exploration de nouvelles pratiques, technologies et équipements (rations des animaux, gestion des effluents, infrastructures agroécologiques, ...).

72% des éleveurs-adhérents ont déjà réalisé un autodiagnostic SelfCO2, 1500 ont réalisé un diagnostic CAP2'ER et 300 se sont engagés dans les appels à projets du Label Bas Carbone. Un réseau de fermes-pilotes va également être lancé pour expérimenter et identifier les meilleures pratiques « bas carbone » au niveau des fermes laitières.

De premiers résultats encourageants en scope 3

L'enjeu se décline aussi aux autres approvisionnements laitiers et plus globalement encore à l'ensemble des approvisionnements : achats d'ingrédients, d'emballages, de prestations logistiques, etc. La trajectoire est déjà engagée. Les éleveurs adhérents ont déjà baissé leur empreinte carbone brute par litre de lait de 2,8 % depuis 2019. Plus globalement, l'empreinte carbone scope 3 a diminué de près de 16 % depuis 2019, ce qui s'explique également par une stratégie de recentrage des achats externes en interne et une baisse des volumes collectés.

Enfin, pour contribuer aux objectifs de neutralité carbone des territoires, Sodiaal se fixe comme objectif d'encourager le stockage de carbone notamment au niveau des sols, des haies et des prairies entretenus par les éleveurs. « Sodiaal rassemble près de 20 % des éleveurs laitiers en France. Au plus proche de la nature, notre coopérative est particulièrement sensible à la protection de l'environnement tant sur les exploitations que dans nos sites de transformation répartis sur tout le territoire. La validation de nos objectifs de décarbonation par la SBTI est une étape importante pour nous. Elle confirme que nous avons défini la bonne trajectoire pour l'avenir », affirme Damien Lacombe, président de la coopérative. ■

Par Stéphanie PERRAUT